

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Séance du 15/06/2023**

Le 15 Juin 2023 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de BAGLAN Jean-Claude, Maire

Présents : Mr BAGLAN Jean-Claude, Maire, Mmes : ADAM Caroline, ANGIER Chantal, AVENET Chantal, LANDRY Odile, PASQUIER Sophie, PIREs Sophie, MM : BRETON Jean-Marc, DETAIN Serge, HOUZE Fabien, MAHIER Cyrille

Absent(s) : Mme BOUHOURS Marie-Agnès

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SERVANT Sylvie à Mme LANDRY Odile, MM : DROUAULT Jérémy à Mme AVENET Chantal, HOFMAN Emmanuel à Mr BAGLAN Jean-Claude, PAPIN Pierre à Mr DETAIN Serge  
Invités :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 11

Date de la convocation : 09/06/2023

Date d'affichage : 09/06/2023

Mme PASQUIER Sophie a été nommée secrétaire de séance

Il donne lecture du procès-verbal du 09 juin 2023 et demande aux membres de présenter leurs observations. Celui-ci n'ayant soulevé d'objection particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**- 2023\_031 : CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LES ARRETS DE BUS :**

La commune d'Auzouer en Touraine a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des arrêts de bus.

L'entreprise Infrastructures Concept a répondu à cette consultation pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre concernant « l'aménagement des arrêts de bus » au prix de 3 833.58 € HT.

L'entreprise Infrastructures Concept propose d'effectuer la mission de maîtrise d'œuvre au prix de 3 833.58 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre à l'entreprise Infrastructures Concept.

<p><b>Transmission en préfecture le 19/06/2023</b> <b>Publication le 19/06/2023</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------

**- 2023\_032 : AMENAGEMENT DES TROIS ARRETS DE BUS :**

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation des trois arrêts bus situés rue du Général de Gaulle, rue du 14 juillet et place du Général Leclerc en vue de l'aménagement des abords de la Mairie (tranche 2)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux et de lancer une consultation d'entreprises. Le coût estimé est de 51 306.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents à intervenir s'y rapportant.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_033 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE (TRANCHE 2) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'objet de la réalisation pour les travaux d'aménagements des abords de la mairie (2ème tranche).

Monsieur le Maire présente l'esquisse du projet avec ses derniers aménagements notamment le terrain de pétanque et la zone de stationnement.

Le montant estimé des travaux est de 300 000.00 euros HT.

Un permis d'aménager va être déposé auprès des services concernés.

APRÈS DÉLIBÉRATION, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à intervenir s'y rapportant.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_034 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES ARRETS DE BUS :**

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Région pour permettre la réalisation des arrêts de bus.

L'estimation des travaux s'élève à 51 306.00 € HT.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour déposer cette demande de subvention et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_035 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023-2024 :**

Monsieur le Maire rappelle la participation pour les parents pour 2022-2023 :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3,65 € TTC  
Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 4,25 € TTC  
Repas adultes : 5,50 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir voté à mains levées, décide à la majorité des membres présents et représentés (7 pour, 3 contre et 5 abstentions) de modifier les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

La proposition retenue et validée à 7 voix pour et 3 contre et 5 abstentions est de :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3.70 € TTC  
Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 4.30 € TTC  
Repas adultes : 5.60 € TTC

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_036 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE GARDERIE POUR L'ANNEE 2023-2024 :**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide de maintenir ces tarifs pour la garderie périscolaire, et cela à compter du 01 septembre 2023 (pour l'année 2023-2024).

Dès 17h00, le tarif appliqué sera :

- Un forfait minimum mensuel de 14 € pour une utilisation de 0 à 5 heures de garderie.
- Au-delà de 5 heures : 0,70 € le quart d'heure sans le forfait (tout quart d'heure entamé est dû).

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_037 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS D'ACCUEIL LIBRE POUR L'ANNEE 2023-2024 :**

L'accueil libre est maintenu pour une durée de 30 minutes soit de 16h30 à 17h00 pour un coût de 1.20 €.

Après avoir voté à l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de l'accueil libre à 1.20 € pour les 30 minutes à compter du 1er septembre 2023 et pour l'année 2023-2024.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**- 2023\_038 : FIXATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR L'ANNEE 2024 :**

Monsieur le Maire évoque le montant de la taxe d'aménagement 2023 (4.5%) et après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 4.5% pour l'année 2024.
- de ne pas exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme.

**Transmission en préfecture le 19/06/2023**  
**Publication le 19/06/2023**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire évoque :

- Le rapport Eaux Usées SAUR 2022

Monsieur le Maire indique que le rapport est consultable en Mairie aux heures d'ouverture.

- Le "Projet Orotario" (éoliennes)

Monsieur le Maire donne un compte-rendu sur l'enquête publique qui a eu lieu. La commission d'enquêteurs établit un rapport qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

- Le projet de lotissement (terrain AUGEREAU)

Monsieur le Maire fait part de l'évolution de l'opération.

Demande de consignation pour travaux de finition d'un montant de 69 960.00 €. Montant à prélever de 3 887.00 € sur chaque lot.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Une convention de transfert pour les voies et espaces communs va être faite entre la commune et ATOUT TERRAIN.

Une délibération sera faite au prochain conseil le 11 juillet 2023.

- Association Batchata

Mme Odile LANDRY donne quelques informations sur l'association de la Bachata. Leur manifestation du 10 juin a été suivie par un public peu nombreux en de ça prévu.

Une demande de location de la petite salle des fêtes est demandée pour une utilisation tous les mercredis de 19h15 à 21h15 sauf pendant les vacances. Cela va être étudié après demande d'un rapport financier et de l'effectif représentant Auzouer en Touraine.

- Filets des poteaux de basket

Mme Chantal ANGIER demande que les filets des poteaux de basket derrière le gymnase soient remplacés. Mr Fabien HOUZE s'en occupe.

- Information sur les marchés

Mme Chantal AVENET fait un tour d'horizon sur les marchés à venir

\* pour le 13/07/2023 l'association des producteurs doit apporter l'organisation de la journée

\* marché du 03/08/2023 organisé par les "Heures gourmandes", la buvette sera tenue par l'association des producteurs, le nombre d'exposants est en nette progression.

- Courrier de Mr GODEFROY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par Bastien GODEFROY qui remercie à nouveau la commune pour l'octroi de l'aide qui lui a été faite. Tout cela lui a permis d'atteindre ses objectifs ainsi que la mise à disposition du gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22:15 et le prochain Conseil Municipal est fixé au 11 juillet 2023.

**REPERTOIRE DES DELIBERATIONS :**

- 2023\_031 : CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LES ARRETS DE BUS.
- 2023\_032 : AMENAGEMENT DES TROIS ARRETS DE BUS.
- 2023\_033 : AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE (TRANCHE 2).
- 2023\_034 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES ARRETS DE BUS.
- 2023\_035 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2023-2024.
- 2023\_036 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS DE GARDERIE POUR L'ANNEE 2023-2024.
- 2023\_037 : PARTICIPATION DES PARENTS AUX FRAIS D'ACCUEIL LIBRE POUR L'ANNEE 2023-2024.
- 2023\_038 : FIXATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR L'ANNEE 2024.

Ont signé le registre les membres présents.

BAGLAN Jean-Claude	HOUZE Fabien	DETAIN Serge	SERVANT Sylvie	LANDRY Odile
MAHIER Cyrille	BRETON Jean-Marc	PASQUIER Sophie	AVENET Chantal	ANGIER Chantal
PAPIN Pierre	ADAM Caroline	DROUULT Jérémy	HOFMAN Emmanuel	PIRES Sophie
BOUHOURS Marie-Agnès				